

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

23

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2026**

Objet de la délibération :

**TOULON – OPERATION
«80 RUE SAGNES»
ACQUISITION EN VEFA
DE 27 LOGEMENTS
PROMOTEUR VINCI**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Nathalie JANET, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Christophe REGIMBEAU, Valérie RIALLAND,

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à J GHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Jean-Michel DRAGONE
Delphine GROSSO, Marc LAURIOL

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : M LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit : Chers Collègues,

Par délibération n°26 en date du 7 mai 2026, vous avez autorisé l'acquisition en VEFA de 27 logements locatifs sociaux avec leurs stationnements dans un programme de 57 logements, à édifier par le promoteur SUPRANA.

L'opération est située 80 rue sagnes sur la commune de TOULON, dans un quartier prioritaire de la ville (QPV).

Le permis de construire a été obtenu le 28/07/2026.

La société SUPRANA a régularisé en date du 30/07/2026 une promesse de vente au profit de VINCI IMMOBILIER pour l'acquisition du terrain d'assiette de l'opération et le bénéfice du permis de construire obtenu.

Une demande de transfert de permis de construire a été déposée par VINCI IMMOBILIER le 11/08/2026, en cours d'instruction.

Il convient donc de substituer VINCI IMMOBILIER à la société SUPRANA en tant qu'opérateur et vendeur sur cette opération.

Les conditions de prix d'acquisition restent inchangées, à savoir :

➤ Pour les 27 logements en PLS comprenant 27 parkings et développant une SHAB totale de 1 572.95 m², le prix proposé est de 3 100 € HT/m² SHAB.
Nous disposerions de la répartition suivante : 12 type 2, 11 type 3, 2 type 4 et 2 type 5.

Les conditions d'acquisitions sont soumises à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat qui a été sollicité ; son estimation est en cours, et nous ne manquerons pas d'informer le conseil dès obtention de ladite estimation.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- L'acquisition en VEFA des logements et stationnements, aux prix et conditions, au profit de VINCI IMMOBILIER en lieu et place de la société SUPRANA
- La poursuite de cette opération,
- Le Directeur Général à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI